

# **D.I.C.R.I.M.**

Ce document d'information communal sur les risques majeurs (D.I.C.R.I.M.) a été élaboré, afin d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures affectant le territoire et la population de la Commune d'AMMERSCHWIHR.

L'organisation de l'ensemble des secours lors de catastrophes naturelles et de catastrophes technologiques majeures relève de la compétence du Préfet du Haut-Rhin, représentant de l'Etat dans le Département.

Toutefois, le Maire occupe une place primordiale dans la coordination des opérations locales de secours et dans l'information de la population tant préventive qu'au cours de la crise.

Le présent document, s'appuyant sur le dossier départemental sur le risque majeur (D.D.R.M.), réunit les informations nécessaires à la mise en œuvre de l'information préventive dans la commune d'AMMERSCHWIHR. Les citoyens ont un droit naturel à être informés sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ( loi n° 87.565 du 22 juillet 1987).

Il ressort de ce document que la commune d'AMMERSCHWIHR est principalement exposée à quatre grands types de risques :

## **LES RISQUES NATURELS**

- **sismique. (Ib : sismicité faible).**
- **inondation. (débordement, rupture de digues coulées de boues).**
- **mouvements de terrain.**

## **LES RISQUES TECHNOLOGIQUES**

- **transports matières dangereuses (route).**

Si AMMERSCHWIHR ne présente pas de dangers permanents, il n'en demeure pas moins, comme partout ailleurs, qu'un risque lié à un évènement exceptionnel, climatique ou technologique, par exemple, demeure et le risque « zéro » n'existe pas.

## **I. L'ORGANISATION DES SECOURS :**

En temps normal, le secours aux personnes et la protection de leurs biens sont assurés par les sapeurs-pompiers, le SAMU (service d'aide médicale d'urgence), la gendarmerie et la police, selon leur propre organisation. Des plans de secours sont élaborés par le Préfet avec l'ensemble des services de l'Etat, entreprises et associations.

En cas d'accident majeur, le Préfet peut déclencher différents moyens qui s'adaptent au type de sinistre auquel on doit faire face :

- Le plan ORSEC : plan spécifique d'organisation des secours
- Le plan Rouge : dispositif de prise en charge des victimes en grand nombre
- Le plan SATER : organisation des recherches et secours en cas d'accidents d'aéronef
- Les plans POLMAR terre et mer : dépollution d'hydrocarbures
- Les plans particuliers d'intervention pour les installations de type SEVESO, seuil haut, ou les communes se situant dans un périmètre de 10 km autour de la centrale nucléaire de Fessenheim.

Ces plans peuvent faire intervenir des moyens extra-municipaux tels que l'armée et la réquisition d'entreprises privées.

Au niveau local, la commune d'AMMERSCHWIHR a mis en place :

### **1° UNE CELLULE DE CRISE COMMUNALE :**

#### **a) Sa composition :**

La cellule est principalement composée du Maire, des adjoints, des services administratifs et techniques et du chef de corps des sapeurs pompiers, ainsi que le chef de corps des Trois-Epis si cette partie d'Ammerschwihr est concernée.

Selon l'évolution et l'ampleur de l'évènement, cette structure peut être renforcée avec des collaborateurs extérieurs appartenant au corps médical, enseignant ou autre, dont les compétences, l'expérience et la motivation constituent une aide utile pour les secours.

#### **b) Sa localisation :**

La cellule de crise se regroupera dans la salle du Conseil et au secrétariat de la mairie où les bureaux sont équipés de matériel informatique et de lignes téléphoniques avec accès au réseau internet.

#### **c) Ses missions préventives et en cas d'accident :**

- Assurer le relais avec les services de la Préfecture
- Informer la population
- Etablir et fournir la liste des populations sensibles
- Transmettre les ordres de mise à l'abri et d'évacuation
- Gérer l'après-crise

En outre, la cellule de crise se réunira périodiquement pour affiner ses missions.

## **2° LES DIVERSES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS :**

- Des connaissances locales (mémoire du risque)
- Inventaire des enjeux particuliers susceptibles d'être menacés, en particulier les établissements recevant du public (ERP) : résidence hospitalière de la Weiss, centre médical MGEN, groupe scolaire, et les bâtiments nécessaires à la gestion de la crise (mairie, dépôt d'incendie, services techniques)
- Les plans des différents réseaux accompagnés des coordonnées des gestionnaires
- Le plan de la Commune matérialisant les places, rues et voies

Ces plans sont disponibles en Mairie.

## **3° LIEUX DE RASSEMBLEMENT :**

- Place du Général De Gaulle
- Salle des fêtes et/ou caveau de l'Hôtel de Ville
- Groupe scolaire
- Salle polyvalente
- Couvent des Pères Rédemptoristes aux Trois-Epis

## **4° INFORMATIONS ET ACTIONS PREVENTIVES :**

L'information se fera de la manière suivante :

- Dans le bulletin municipal, un article spécifique rappellera les consignes à tenir en cas d'alerte, de mise à l'abri ou d'évacuation ainsi que les lieux de rassemblement.  
Ce bulletin est distribué gratuitement dans tous les foyers.
- Des essais des sirènes sont effectués tous les 1<sup>er</sup> du mois à midi.
- Information des nouveaux habitants : plaquette distribuée en Mairie lors de l'inscription.

## **5° PLAN D'AFFICHAGE :**

L'affichage des consignes de sécurité se fera dans les lieux suivants :

**a)** Etablissement recevant du public, au sens de l'article R. 123-2 du code de la construction et de l'habitation, lorsque l'effectif du public et du personnel est supérieur à 50 personnes.

- salle polyvalente, salle des fêtes et caveau de la Mairie, église St Martin.

**b)** Immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service, lorsque le nombre d'occupants est supérieur à 50 personnes.

- hôtels et restaurants : « A l'arbre vert », « Aux Armes de France », « Aux trois-merles », « du golf », « La Méridiana », « A l'ancienne écurie », « Wistewala »
- association « Cadet-Rouselle », salons de réceptions vins d'Alsace ADAM et KUEHN.

**c)** Locaux à usage d'habitation regroupant plus de 15 logements.

-résidence hôtelière du golf, allée du golf.

Les affiches, qui sont mises en place par l'exploitant ou le propriétaire de ces locaux ou terrains sont apposées à l'entrée de chaque bâtiment.

## **6° L'ALERTE DES POPULATIONS :**

### **a) Les sirènes :**

Le réseau d'alerte de la commune d'AMMERSCHWIHR est composé de deux sirènes, l'une située sur un mat à l'entrée du quartier des fleurs, l'autre sur le toit de l'Hôtel de Ville. Pour vérifier leur bon fonctionnement, il est procédé à un essai le premier de chaque mois à midi.

### **b) Le signal national d'alerte :**

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore annonçant un danger immédiat. Elle permet à chacun de prendre des mesures de protection. Certains risques sont annoncés par un signal d'alerte donné par la sirène : nuage toxique... L'alerte est ensuite confirmée par radio.

Début d'alerte : 3 séquences d'une minute et 41 secondes, séparées par un silence de 5 secondes. Le son est modulé, montant et descendant.

Fin d'alerte : Il n'y a plus de danger : la sirène émet un signal continu de 30 secondes.

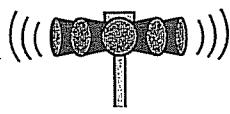
### **c) Que faire en cas d'alerte ?:**

Le signal ne renseigne pas sur la nature du danger. Il est donc nécessaire d'observer rapidement quelques consignes de sécurité.

Dès que vous entendez le signal de la sirène :

- Confinez-vous dans un local de préférence sans fenêtre en calfeutrant soigneusement les ouvertures et en arrêtant la climatisation et le chauffage.
- Ecoutez la radio (France Bleu Alsace 102,6 mhz, Flor FM 100,1 mhz, Dreyeckland 101,9 mhz) ou regardez France 3 Alsace. Vous recevrez des informations sur le risque et les consignes à suivre.
- Ne fumez pas, libérez les lignes téléphoniques pour les secours.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

**DEBUT  
D'ALERTE**



1 minute 41 s



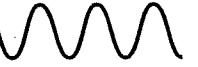
5 s.



1 minute 41 s



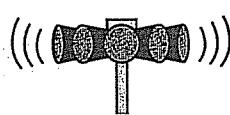
5 s.



1 minute 41 s

La fin de l'alerte est également annoncée par une sirène émettant un signal continu de 30 secondes.

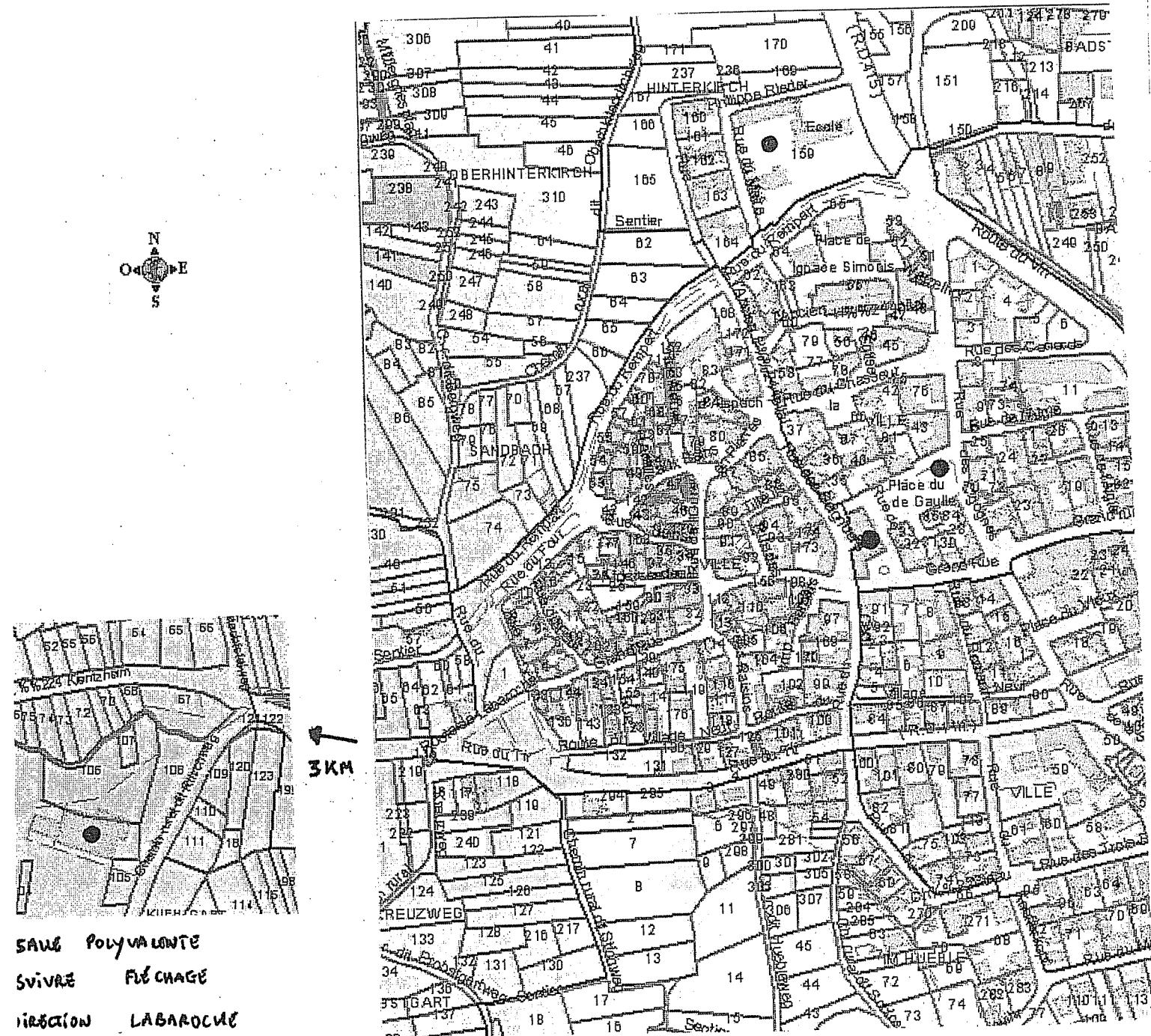
**FIN  
D'ALERTE**



30 secondes

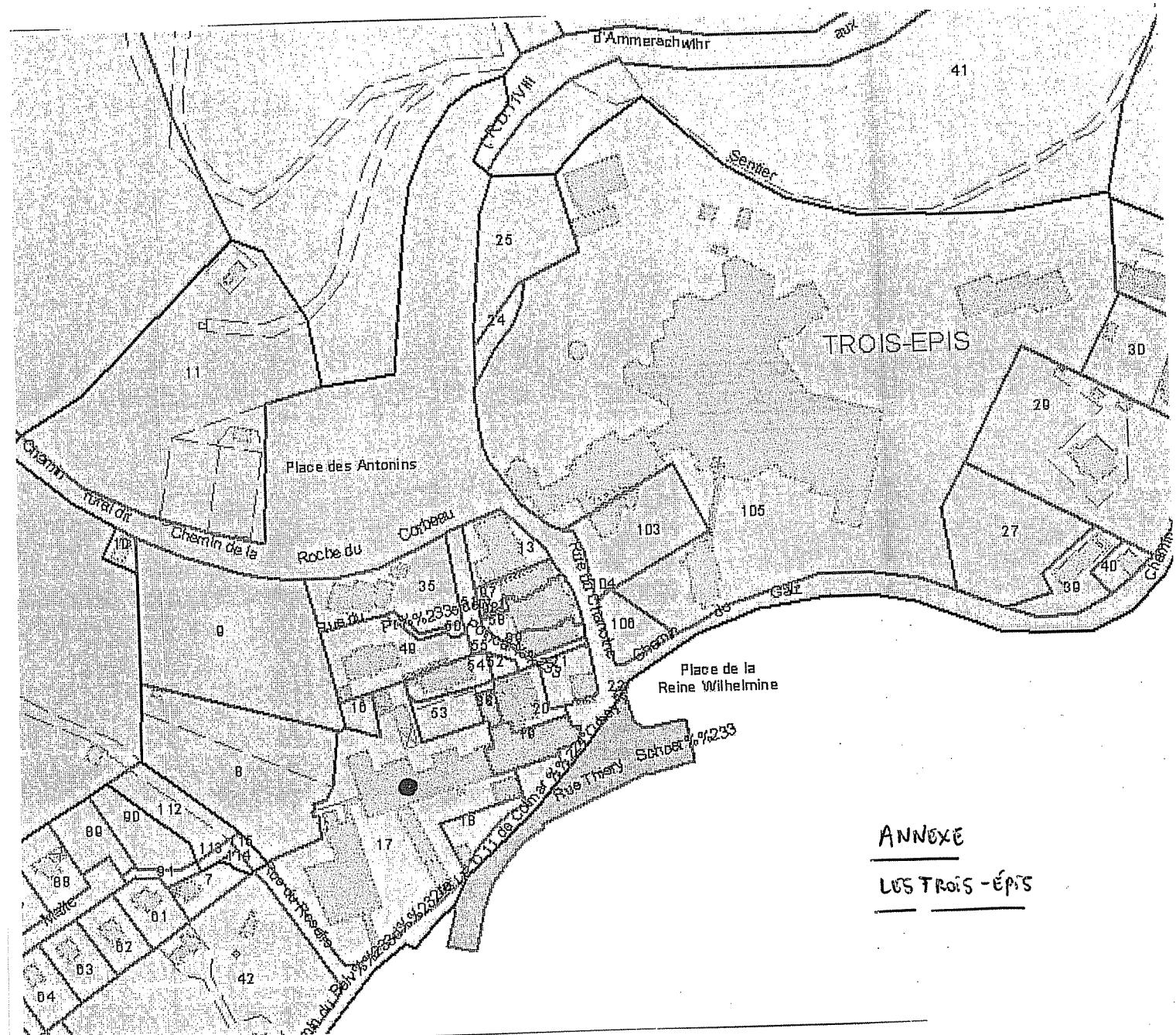
## 7° PLAN DE SITUATION DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES DE REGROUPEMENT ET D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION :

(En cas d'évacuation si les circonstances le justifiaient)



## **7° PLAN DE SITUATION DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES DE REGROUPEMENT ET D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION :**

(En cas d'évacuation si les circonstances le justifiaient)



## ANNEXE

## LES TROIS - ÉPIS

## II QUELLE EST LA CONDUITE A TENIR ?:

### 1° LE RISQUE SISMIQUE : LES BONS REFLEXES

Le canton de Kaysersberg est classé en zone sismique Ib, sismicité faible.

#### a) avant :

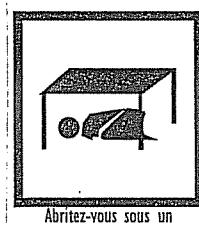
- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde,
- Privilégier les constructions parasismiques,
- Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité,
- Fixer les appareils et meubles lourds,
- Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

#### b) pendant la première secousse :

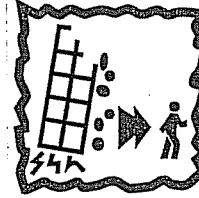
- A l'intérieur : se mettre à l'abri près d'un mur, sous une colonne porteuse ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres.
- A l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) à défaut s'abriter sous un porche
- En voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

#### c) après la première secousse : se méfier des répliques.

- Couper l'eau, le gaz et l'électricité ; ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio (France bleu Alsace : 102.6 mhz, Dreyeckland : 101.9 mhz, Flor FM : 100.1 mhz).
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.
- Prendre contact avec vos voisins qui peuvent avoir besoin d'aide.
- Ne pas téléphoner : laisser les lignes libres pour les secours.



Abritez-vous sous un meuble solide.



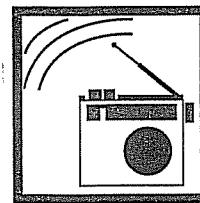
Éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...



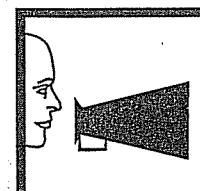
Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.



Ne fumez pas.



Ecoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.



Respectez les consignes des autorités.

## 2° LE RISQUE INONDATION : LES BONS REFLEXES

Le service de la prévision des crues (S.P.C.) qui relève du service de la navigation à Strasbourg, a pour mission la surveillance, entre autre, de la Fecht. Il prépare les messages d'information et d'alerte en fonction de l'évolution de la crue.

Le Plan de Prévention des Risques Inondation a été approuvé 14.03.2008 suite à différentes inondations des quartiers Est (30.05.2008, 20.06.2007, 25.12.1999, 14.02.1990, 30.05.1989...).

On distingue trois stades :

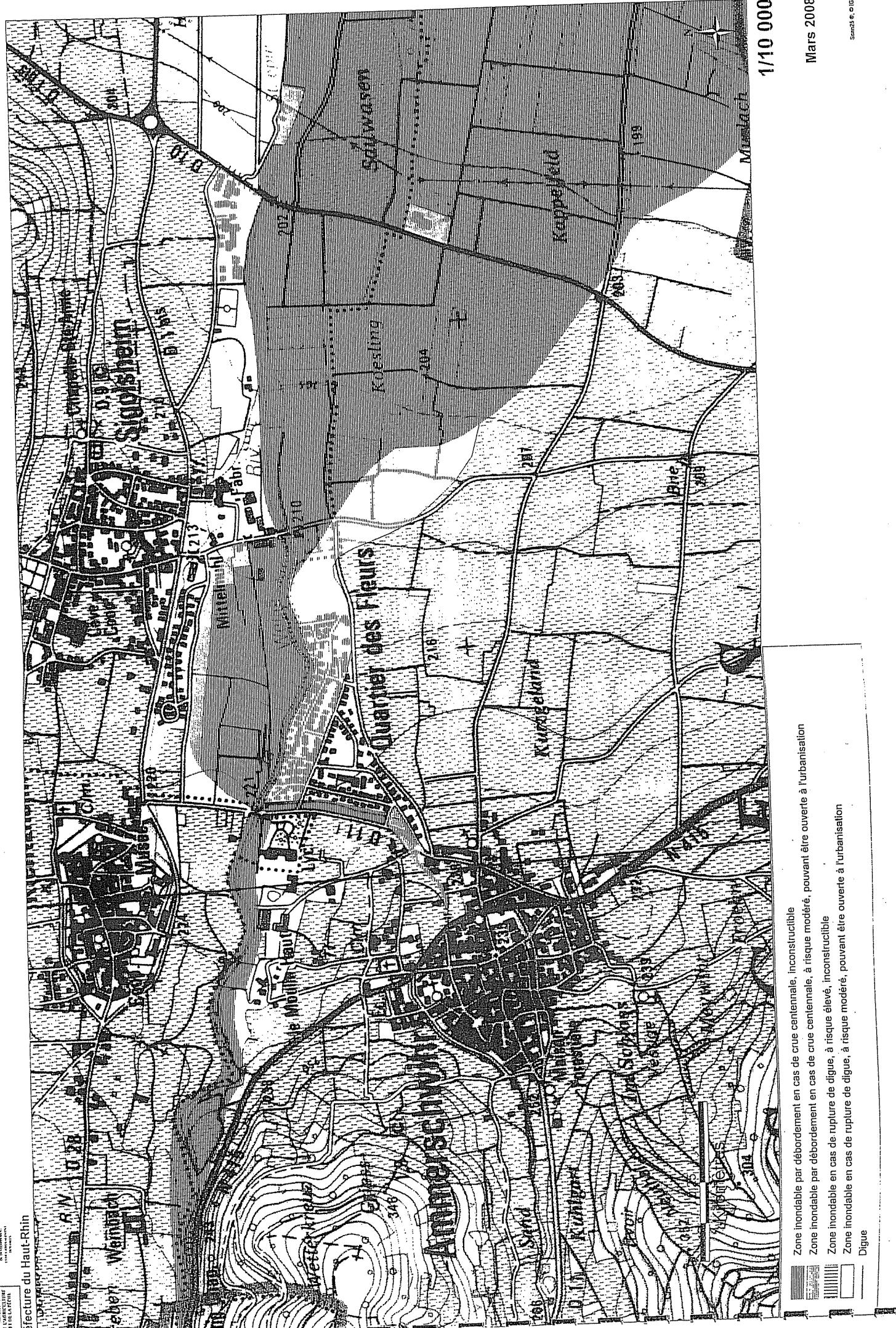
- L'état de vigilance : au vu des informations collectées, le chef du service d'annonce des crues met en état de vigilance tout ou partie de son service.
- L'état de pré-alerte : lorsque le niveau de l'eau atteint des seuils définis, le préfet met en pré-alerte les services concernés et informe le Maire.
- L'état d'alerte : lorsque le niveau d'alerte atteint les seuils définis, le Préfet met en alerte les services concernés et le Maire.

Dès la mise en alerte, la cellule de crise dirigée par le Maire est activée en Mairie.

## CONSEILS DE SECURITE :

- Renseignez-vous auprès de professionnels pour diminuer la vulnérabilité de votre construction et de vos biens (mise en place de clapets anti-retour, systèmes électriques protégés)
- Lors de violents orages, il vous est conseillé de vérifier l'état des grilles et des bouches d'égouts à proximité de votre propriété.
- Restez dans le lieu où vous vous trouvez (bureau, magasin...) ou rejoignez le lieu d'hébergement d'urgence ouvert par la Ville.
- Ne vous engagez pas sur une chaussée submergée et évitez les points bas (passages inférieurs, passages souterrains...) car que se soit à pied, en vélo ou même en voiture, vous risquez d'être emporté par le courant.
- Ne franchissez pas les barrières mises en place sur la chaussée et respectez les consignes de déviation : elles ont été installées pour votre sécurité.
- N'abandonnez pas votre véhicule au milieu de la chaussée : il constituerait une gêne pour les secours.

PIANE DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA FECHI



## CONSIGNES DE SECURITE :

### a) Avant :

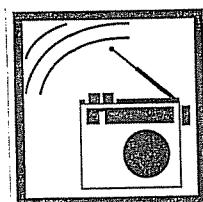
- A l'annonce de pluies intenses, fermer portes, fenêtres et aérations.
- Veiller à l'étanchéité des parties basses.
- Rassembler papiers, argent, médicaments... (pour une éventuelle évacuation).
- Déplacer les véhicules susceptibles d'être inondés.
- Amarrer les cuves.
- Faire une réserve d'eau potable en étage.
- Disposer d'un poste de radio à piles.

### b) Pendant :

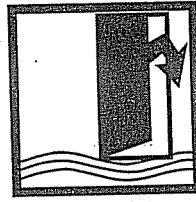
- S'informer par radio (France bleu Alsace : 102,6mhz, Dreyeckland : 101,9mhz, Flor FM : 100,1mhz) ou auprès de la Mairie de la montée des eaux.
- Couper les alimentations en gaz et électricité.
- Se réfugier dans les étages en montant à pied sans prendre l'ascenseur.
- Eviter de téléphoner, laisser les lignes libres pour les secours.
- Eviter de circuler, ne franchissez jamais une zone inondée même si le niveau paraît peu profond.

### c) Après

- Ventiler les pièces (solution préférable au chauffage), désinfecter si nécessaire à l'eau de javel.
- Ne rétablir l'électricité qu'après l'intervention d'un professionnel et sur installation sèche.
- Circuler avec prudence (chaussées boueuses, affaissement).
- Déclarer les dégâts aux compagnies d'assurances après évaluation avec des professionnels compétents (catastrophes naturelles).



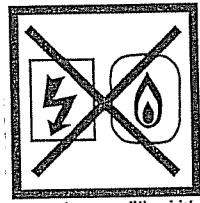
Ecoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.



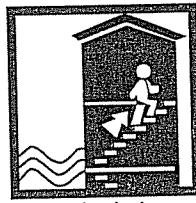
Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations.



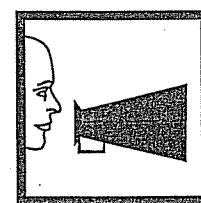
Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.



Fermez le gaz et l'électricité.



Montez dans les étages.



Respectez les consignes des autorités.

### **3° LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN :**

#### **CARACTERISTIQUES GENERALES**

Les mouvements de terrain comprennent les chutes de blocs, les effondrements et affaissements, les glissements de terrains, les coulées de boue et les phénomènes de tassement.

30.05.1989 : érosion des berges, quartier Est et coulée de boue au golf.

14.11.2002 : chute de blocs, éboulement, RD11 à proximité du golf.

Il trouvent leur origine dans un contexte géologique, hydrogéologique et topographique spécifique aggravé par les conditions météorologiques.

#### **PREVENTION**

Maîtrise de l'urbanisme par l'application du Plan Local d'Urbanisme. Sur les terrains en pente, une consultation préalable de spécialistes en géologie devrait être réalisée. Elle permettra de déterminer si des travaux de drainage ou d'ancrage s'imposent.

Si un danger avec menace d'effondrement ou d'éboulement se présente, les services municipaux assurent la sécurisation du site par la mise en place de barrières et l'interdiction d'accès.

La réparation des dégâts revient au propriétaire du terrain.

#### **CONSIGNES DE SECURITE :**

##### **a) Avant :** s'informer en mairie

- Des risques encourus.
- Des consignes de sauvegarde.

##### **b) Pendant :** évacuer

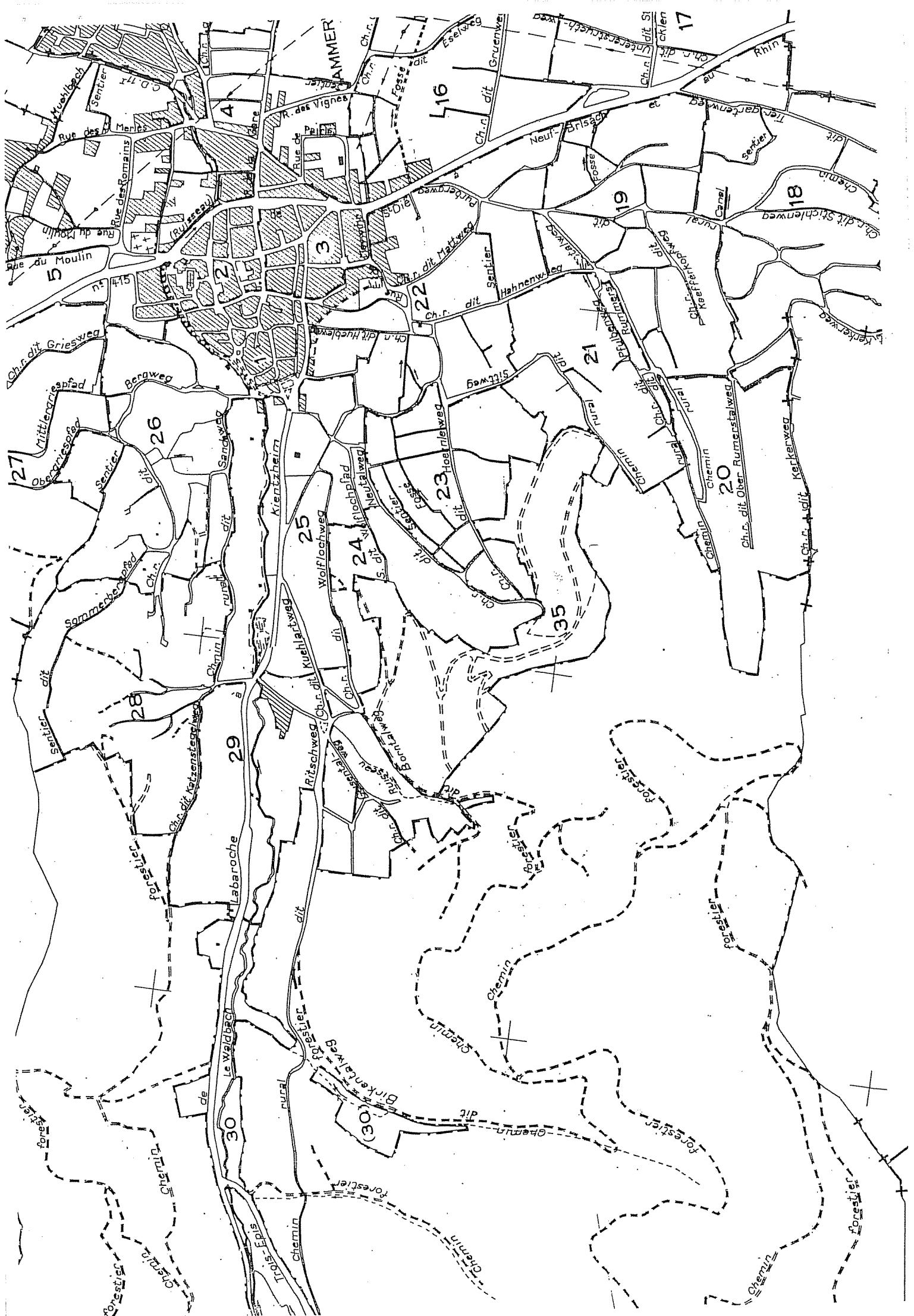
- Evacuation latérale en recherchant les points hauts.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- Suivre les consignes données par la radio (France bleu Alsace : 102,6 mhz, Dreyeckland : 101,9 mhz, Flor FM : 100,1 mhz).
- Ne pas téléphoner.
- Ne pas fumer.

##### **c) Après :**

- Informer les autorités de tout danger observé.
- Evaluer les dégâts.
- S'éloigner des points dangereux.

#### **OU S'INFORMER :**

- Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).
- Direction Départementale de l'Équipement (DDE).
- Préfecture Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC).



#### **4° LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES :**

##### **LES BONS REFLEXES**

Le territoire de la commune d'AMMERSCHWIHR est traversé par axe routier au trafic dense, la RN 415, susceptible de faire transiter des véhicules de transport de matières dangereuses.

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Les produits dangereux sont nombreux. Ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou corrosifs. Ces manifestations peuvent être associées ou interférer l'une sur l'autre.

Les premières victimes seraient celles se trouvant à proximité de l'accident. Il faut donc s'éloigner le plus rapidement possible.

Des plans de secours (TMD, plan rouge, plan orsec...) déclenchés par le préfet organisent l'articulation des secours en cas d'accident et notamment la cellule mobile d'intervention chimique des sapeurs-pompiers.

Si un accident impliquant des matières dangereuses survenait, la population serait alertée par les services municipaux, les sapeurs-pompiers et/ou la Gendarmerie Nationale.

##### **CONSIGNES DE SECURITE :**

###### **a) Avant :**

- Connaître les risques et les consignes : dès l'alerte, confinez-vous et écoutez la radio (Disposer d'un poste à piles et du matériel de confinement, adhésifs...).

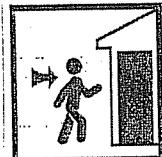
###### **b) Pendant : Si vous êtes témoins d'un accident :**

- Donner l'alerte (sapeurs-pompiers au 18, gendarmerie au 17, 112 par portable) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger (panneau orange positionné à l'avant et à l'arrière du véhicule), la nature du sinistre.
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie.
- S'éloigner dans un rayon de 350m puis suivre les consignes de confinement énoncées ci-dessous.

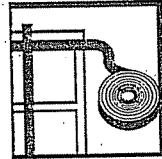
Dès l'alerte donnée par les autorités :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche : se mettre à l'abri dans un bâtiment (Confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement) si l'ordre en est donné.
- Si le nuage toxique vient vers vous et si vous ne trouvez pas de bâtiment à proximité, fuir selon un axe perpendiculaire au vent.
- Ecouter la radio (France bleu Alsace 102.6mhz, Dreyeckland 101.9 mhz, Flor FM 100.1 MHZ) ou regarder France 3 Alsace et attendre les consignes des autorités,
- Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées..) et arrêter la ventilation pour empêcher la propagation des produits toxiques.
- S'éloigner des portes et des fenêtres pour vous protéger d'une explosion extérieure.

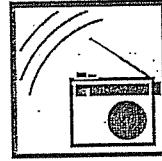
- Ne pas fumer : ni flamme, ni étincelle (risque d'explosion).
- Se laver en cas d'irritation et, si possible, se changer en cas de contact avec un produit toxique.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.
- Limiter strictement vos communications téléphoniques (par appareils fixes ou mobiles). Libérer les lignes pour les secours.
- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir.



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations.  
Eloignez-vous en



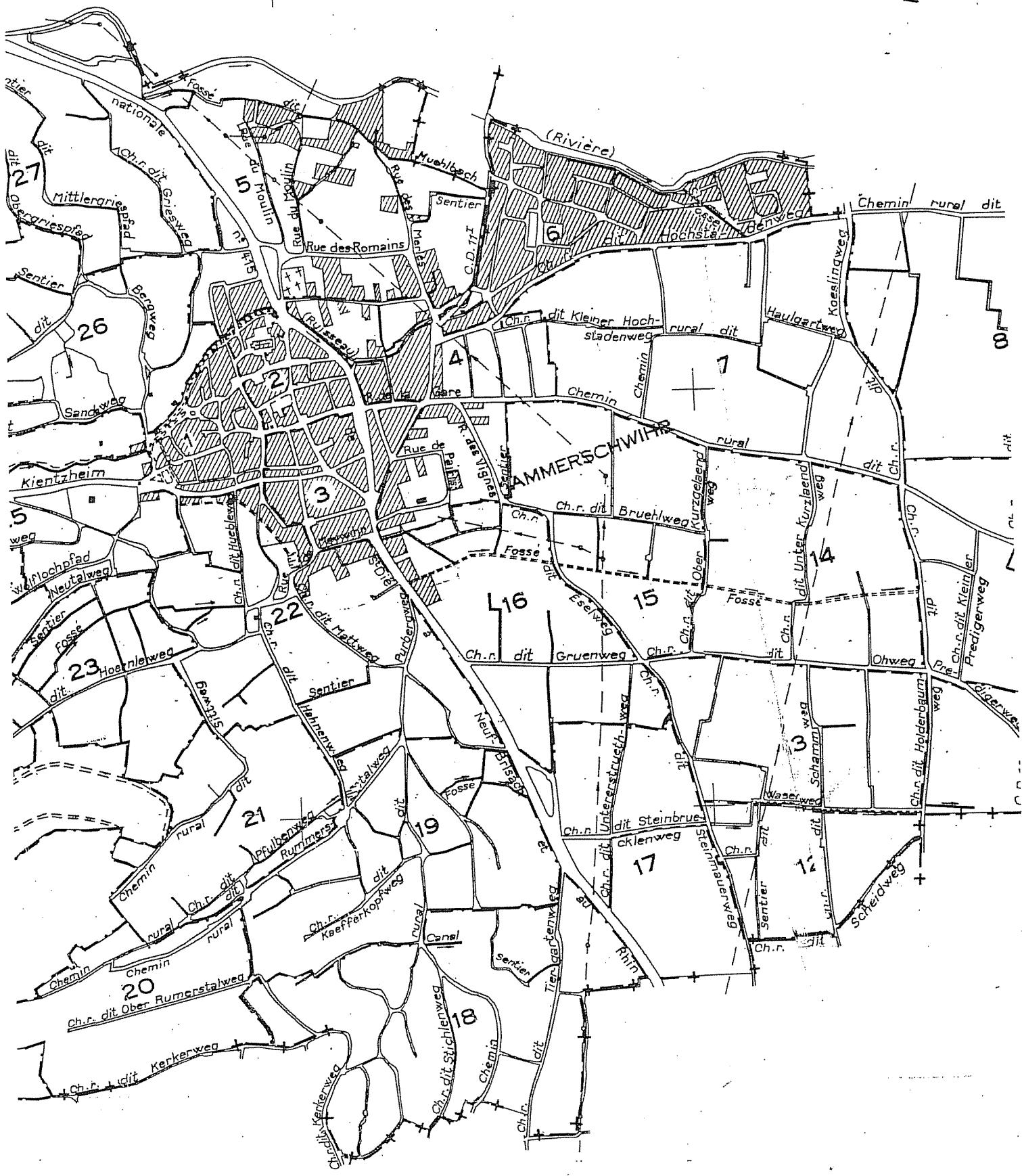
Ne fumez pas

CNE

*DE*

KIENZHEIM

## COMMUNE



### III ANNUAIRE TELEPHONIQUE :

Mairie d' AMMERSCHWIHR	03.89.47.12.24
CIS Sapeurs-Pompiers Ammerschwihr	03.89.47.38.94
Gendarmerie de KAYSERSBERG (urgence :17 ou 1	03.89.47.10.37
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES D' INCENDIE ET DE SECOURS (urgence 18 ou 112)	03.89.30.18.00
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT (Police de l'eau)	03.89.24.83.05
DIRECTION RÉGIONALE DE LA SNCF	03.88.75.40.00
DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT	03.89.20.12.72
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES	03.89.24.81.64
INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE À STRASBOURG	03.90.24.03.53
BUREAU DE RECHERCHE GÉOLOGIQUE ET MINIÈRE SERVICE GÉOLOGIQUE RÉGIONAL ALSACE	03.88.77.48.90
CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT	01.40.50.28.28
PÉFECTURE – SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILE	03.89.29.20.00

**IV NOTES :**

# VILLE D'AMMERSCHWIHR

## Département du Haut-Rhin



sismicité



inondation lente  
couées de boue



aval  
d'une digue



zone exposée  
aux glissements  
de terrain



zone exposée  
aux chutes  
de blocs



transport de  
marchandises  
dangereuses

### 1. abritez-vous

*take shelter*

*Schützen Sie sich*

### 2. écoutez la radio

*listen to the radio*

*Hören Sie das Radio*

Radio France Bleu Alsace : 102.6 MHz

Radio Dreyeckland : 101.9 MHz

Radio FLOR FM : 100.1 MHz

ou regardez : FRANCE3 ALSACE

### 3. respectez les consignes

*follow the instructions*

*Respektieren Sie die Anweisungen*

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Respectez les consignes données par les autorités

Ne téléphonez pas, laissez les lignes libres pour les secours

à la mairie

le document communal d'information des risques majeurs (DCIRM)

le dossier départemental des risques majeurs (DDRM)

sur internet

[www.911im.net](http://www.911im.net)

[www.haut-rhin.gouv.fr](http://www.haut-rhin.gouv.fr)